

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

## **Plan Local d'Urbanisme de Schwoben**

### **4.1a - Note technique des réseaux**

*P.L.U. approuvé par délibération  
du Conseil Municipal le 8 juillet 2008*



Pyramide  
CONSULTANT

# LE RESEAU D'EAU POTABLE DE SCHWOBEN

## 1- STRUCTURE ADMINISTRATIVE

L'alimentation en eau potable de la commune de Schwoben est gérée par la Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach.

## 2- DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

### 2.1- Production d'eau

L'eau provient de trois forages et d'un apport de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz. La production annuelle de 155 000 m<sup>3</sup> sur l'ensemble du réseau, en adéquation avec la consommation du périmètre couvert.

La consommation annuelle est de 14 400 m<sup>3</sup> pour la commune de Schwoben (moins de 10% de la production). La production en eau couvre largement les besoins de la population actuelle.

La production actuelle, combinée à un maillage très complet des réseaux de distribution, fait que non seulement les capacités sont suffisantes, mais qu'elle permet également d'alimenter d'autres secteurs en cas de manques.

### 2.2- Qualité de l'eau

- qualité bactériologique satisfaisante,
- ressource bien protégée des apports en nitrates (éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels),
- l'eau distribuée est dure (teneur en calcium et en magnésium),
- l'eau contient des traces d'un pesticide (l'atrazine) à des teneurs supérieures à la limite de qualité.

Des mesures préventives et curatives sont engagées par la collectivités (actions auprès des agriculteurs et mélange avec l'eau du SIVOM de Sierentz) pour le dépassement de la teneur en pesticides. En conclusion, cette eau n'entraîne pas de risques pour la santé et peut donc être consommée.

### 2.3- Défense contre l'incendie

Sur le réseau de Schwoben la défense contre l'incendie est assurée par des appareils de lutte contre l'incendie.

- poteaux d'incendie (D= 100 mm)
- poteaux auxiliaires (D= 80 mm)

Des alternatives à l'utilisation du réseau d'eau potable pour assurer la protection contre l'incendie peuvent être mises en oeuvre comme l'exploitation de points d'eau ou l'implantation de citernes d'incendie. Ces solutions alternatives sont à étudier en concertation avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

#### 2.4- Le réseau communal de distribution

La conduite principale venant du réservoir possède un diamètre de 200 mm. Sont greffées sur cette conduite diverses canalisations, allant de 80 mm à 125 mm, permettant l'alimentation en eau.

Il n'existe pas de réservoir sur le ban communal

#### 2.5- Périmètres de protection

Le territoire communal de Schwoben n'est pas concerné par des périmètres de protection de captage d'eau potable.

### **3- SITUATION FUTURE A L'ECHEANCE DU PLU**

A l'heure actuelle, l'alimentation en eau potable de la commune de Schwoben ne pose pas de problème particulier. La croissance démographique souhaitée par la commune entraînera une augmentation de la consommation en eau, estimée à environ 4 600 m<sup>3</sup> supplémentaires par an (hypothèse de 160 l/ jour / hab, quand l'ensembles des zones AU et AUr seront urbanisée).

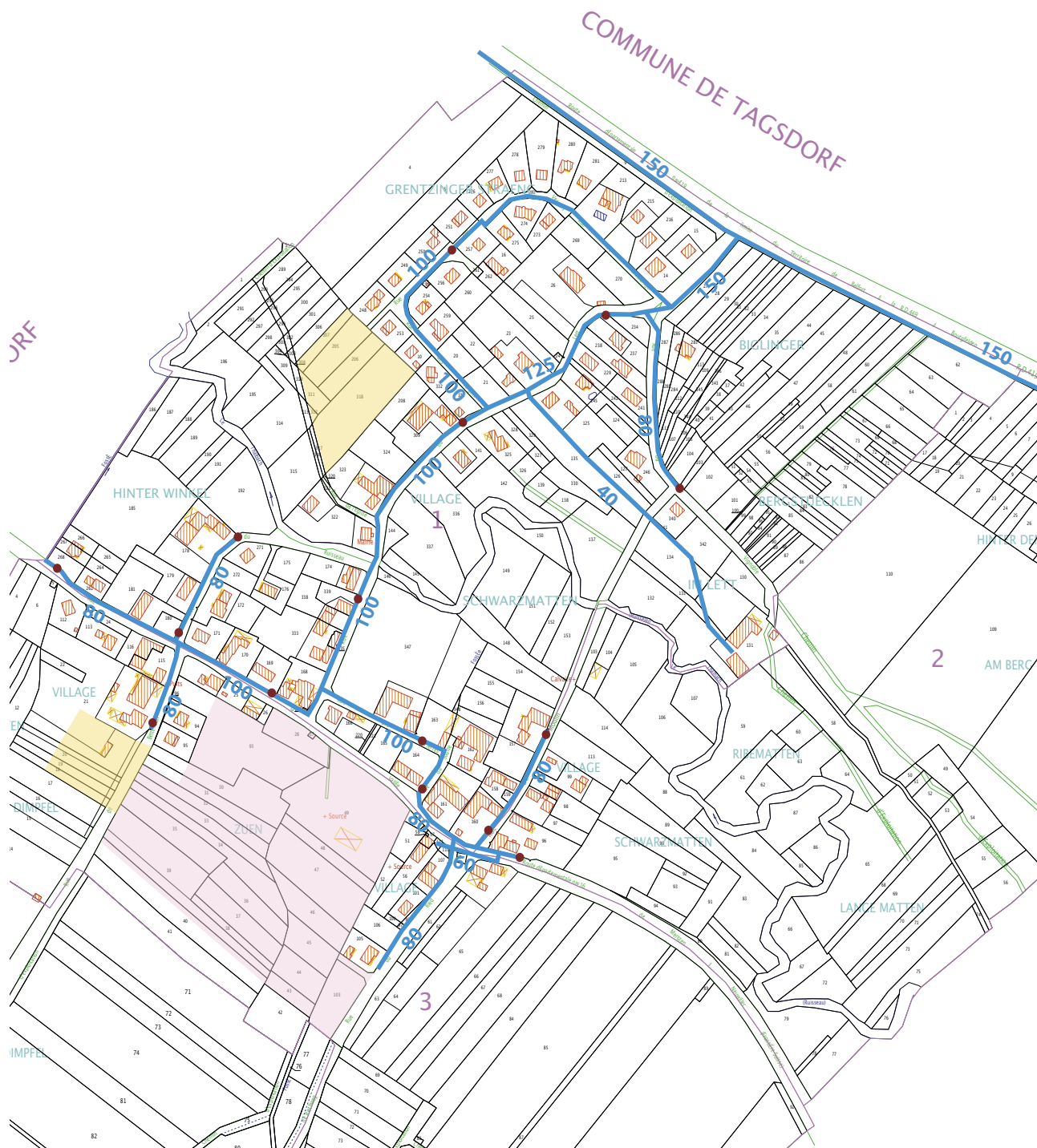
Cette augmentation ne remet pas en cause la distribution d'eau potable et la production annuelle sera en mesure d'absorber la croissance progressive de la commune.

#### Desserte des futures zones d'extension urbaines



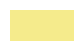

La localisation des zones AU et AUr et la configuration actuelle des réseaux (emplacements et gabarits) ne posent pas de problèmes techniques pour l'extension de ces réseaux.

Du fait de leur localisation qui comble la forme urbaine au lieu de l'étendre,

# CARTE DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE SCHWOBEN



## LEGENDE

-  Conduite eau
- 100** Diamètre des conduites
-  Poteau incendie
-  Zone AU
-  Zone AUr

# L'ASSAINISSEMENT DE SCHWOBEN

## 1- LES CARACTERISTIQUES GENERALES

### 1.1- Organisation administrative

La commune gère directement l'assainissement.

### 1.2- Configuration générale

Les zones actuellement urbanisées sont équipées par d'un assainissement de type individuel, en attente de la réalisation d'un réseau collectif. Le traitement des eaux usées est individuel, elles sont ensuite canalisées vers un réseau unitaire. Celui-ci collecte indistinctement les eaux pluviales et les eaux usées. Il est dimensionné à Schwoben pour accepter les variations des débits importantes lors des épisodes pluvieux.

*A noter qu'aujourd'hui il existe un projet de raccordement à la station d'épuration d'Altkirch. Dès lors, la compétence «Assainissement» serait prise en charge par la Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach.*

## 2- RACCORDEMENT DES ZONES D'EXTENSION FUTURE AUX INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT

L'inscription et la réalisation des zones AU et AUr sont programmées sur au moins 15 à 20 ans. Elles nécessiteront la mise en oeuvre d'un assainissement qui pourra être individuel dans un premier temps de type individuel, puis raccordé au réseau collectif lorsque celui-ci sera réalisé.

Dans cette optique, les opérations d'aménagement d'ensemble devront prévoir un réseau interne suffisant et raccordable dès la réalisation du réseau collectif.

La localisation des zones AU et AUr ne pose pas de problèmes techniques pour un possible raccordement à ces réseaux futurs. La topographie permet la réalisation d'un système gravitaire, sans avoir à utiliser de pompe de relevage.

Des zones ont été inscrites en réserve, ouvertes à l'urbanisation uniquement après modification ou révision du PLU, une fois les travaux d'assainissement réalisés

De plus, afin d'être en conformité avec la loi sur l'eau, un système de stockage des effluents devra être mis en place afin de ne pas surcharger le réseau (cf. le Document d'Orientations d'Aménagement).